

Placement à des fins d'assistance

Six internements de force chaque jour dans le canton

Après un pic en 2016, le nombre de «PLAFA» prononcés dans le canton de Vaud a retrouvé son niveau d'il y a dix ans. Mais à l'échelle suisse, la pratique continue d'être questionnée.

Vincent Maendly

En 2021, le canton de Vaud a enregistré 2194 internements forcés en hôpital psychiatrique ou en EMS. Soit en moyenne six par jour. Neuf fois sur dix, ces fameux PLAFA, pour «placements à des fins d'assistance», sont prononcés par des médecins dans des situations d'urgence, où une personne présente un danger pour elle-même ou pour autrui. Hors situation de crise, cette lourde décision est prise par la justice de paix, après signalement par des proches, le voisinage, etc. De tous les PLAFA, 29% concernent des personnes âgées de plus de 65 ans, et 4% des mineurs.

Ces données ressortent d'un rapport du Conseil d'État publié fin décembre, en réponse à une salve de questions posées par le député UDC Nicola Di Giulio. On y observe que le nombre de PLAFA prononcés en 2021 est analogue à celui de l'année 2013, date des premières statistiques faisant suite au changement de régime légal au niveau suisse. Les chiffres vaudois montrent surtout une baisse régulière à compter de 2017, après un pic jugé «préoccupant» en son temps par les autorités sanitaires elles-mêmes.

«Peut-être s'agit-il d'une coïncidence, mais des mesures ont en tout cas été prises à cette époque pour en réduire le nombre», commente le D^r Stéphane Morandi. Psychiatre au CHUV et médecin cantonal adjoint, c'est lui qui préside la commission de suivi des PLAFA. «Nous avons notamment identifié les régions où il y en avait beaucoup, rencontré les institu-

«Il est très difficile de faire un comparatif entre cantons, car tous ne collectent pas les mêmes données.»



Stéphane Morandi, psychiatre au CHUV et médecin cantonal adjoint

tions et les collègues médecins pour en discuter, et proposer des pistes pour optimiser le recours à la contrainte.» Celle-ci étant réservée aux cas de force majeure.

Dans la moyenne

Selon l'Observatoire suisse de la santé, avec un ratio de 1,86 internement de force dans un hôpital pour 1000 habitants en 2021, Vaud serait désormais dans la moyenne des autres cantons, relève Stéphane Morandi. «Mais il est très difficile de faire un comparatif entre cantons, car tous ne collectent pas les mêmes données.» Le CHUV a d'ailleurs été mandaté par l'Office fédéral de la santé publique pour étudier les moyens de recenser les PLAFA à l'échelle du pays. Pas une mince affaire.

Les internements de force - et la médication qui en découle souvent - demeurent un sujet extrêmement sensible, et questionné, en Suisse comme ailleurs. En 2014, l'histoire de la Morgienne Rita Rosenstiel avait choqué l'opinion publique. À 90 ans mais toujours alerte, cette ancienne conservatrice bénévole du Musée Paderewski avait été placée en EMS contre son gré, tandis que son curateur vendait à vil prix le mobilier de son logement à des brocanteurs. L'affaire prendra une tournure politique et débouchera sur des «Assises des PLAFA» en 2015. Il y est notamment décidé la création d'une commission de suivi, ainsi que la tenue d'un registre servant au monitoring de ces décisions.

Certains chiffres publiés par le gouvernement vaudois interpellent la fondation Pro Mente Sana, qui défend les droits des personnes souffrant de troubles psychiques. Notamment le nombre de recours déposés contre les PLAFA ordonnés par les médecins. Seuls 10% ont été contestés en justice, sans qu'il soit précisé combien ont abouti à la levée de la mesure. «Est-ce que les personnes faisant l'objet d'un PLAFA craignent les coûts à supporter? Savent-elles qu'elles ont le droit d'être accompagnées par une personne de confiance?» s'interroge la secrétaire générale Daniela Camelo. «Dans nombre de cas, elles se retrouvent seules, car

marginalisées, en rupture avec leurs proches. Or, certains cantons tels que Genève ont mis en place des solutions afin de créer un réseau de personnes de confiance pour ce genre de situation. Nous avons déjà demandé que Vaud fasse de même.»

«Un warning s'allume»

L'idée est à l'étude, note Stéphane Morandi: «Nous attendons un bilan de ce qu'a mis récemment en place le canton de Zurich en la matière.» D'autre part, l'Office du médecin cantonal a un regard sur chaque formulaire de PLAFA, ajoute-t-il. «On vérifie que les choses sont faites correctement. Si une décision ne respecte manifestement pas les critères légaux, un warning s'allume.»

Soulignant également le faible nombre de recours, l'UDC Nicola Di Giulio s'étonne de voir qu'aucun représentant d'associations défendant les intérêts des patients ne figure dans la commission de suivi des PLAFA. Une telle évolution n'est toutefois pas exclue pour l'avenir. «Depuis sa création, la commission s'est surtout focalisée sur des aspects très techniques pour améliorer la collaboration entre les instances médicales et judiciaires, admet le D^r Morandi. Mais nous avons aussi organisé des formations et mis en place des groupes de travail auxquels, par exemple, ont participé le GRAAP (ndlr: Groupe d'accueil et d'action psychiatrique) et des personnes concernées.»

15% des PLAFA levés dans les 72 heures

● Le nombre de placements à des fins d'assistance prononcé ne dit encore rien de leur durée effective, un autre paramètre pourtant essentiel pour la personne concernée. La durée d'un PLAFA décidé par un médecin ne peut excéder six semaines, mais il est rare que l'internement dure si longtemps. Dans le canton de Vaud, entre 5 et 10% sont levés dans les 24 heures, note Stéphane Morandi. «Quinze pour cent le

sont dans les 72 heures et un quart dans les sept jours.» Pro Mente Sana milite de longue date pour que ce type de données fasse l'objet d'un recensement systématisé à l'échelle suisse, pour donner une vision plus précise des pratiques cantonales. Dans une prise de position qu'elle s'approprie à diffuser, la fondation défendant les droits des personnes souffrant de troubles psychiques a listé plusieurs revendications. Parmi

elles, que le PLAFA ne soit décidé qu'en absence d'autre solution, ce qui implique que les cantons «prévoient une offre ambulatoire suffisante», mais aussi que les professionnels habilités à prononcer ces placements «soient au bénéfice d'une qualification spécialisée attestée par l'obtention d'un certificat régulièrement renouvelé» et qu'un double contrôle soit systématiquement appliqué lors du prononcé. **VMA**

Le PLR critique l'aide aux médias mais en bénéficie

Presse et politique

Le rabais postal financé par la Confédération couvre aussi les journaux des partis politiques. Le PLR vaudois en profite pour sa publication, «Tribune».

Au menu du parlement vaudois ce mardi, une motion demande la création d'un registre des liens d'intérêts des journalistes. Cet outil concernerait les employés des médias recevant l'aide cantonale aux médias. À ce titre, 850'000 francs ont été dépensés en 2021, dont 676'000 en annonces publicitaires (90'000 dans «24 heures»). Des chiffres en baisse pour 2022.

Cette motion de Cédric Weisert (UDC) est cosignée par treize autres UDC et neuf PLR. Le Conseil d'État est contre, de même que la majorité (socialiste et Verte) de la commission.

Pas un monopole UDC

La critique des médias et de l'aide aux médias n'est ainsi pas un monopole UDC. Autre exemple en nombre dans «Tribune», le journal du PLR, sous la plume de Marc-Olivier Buffat, alors président du parti. Il déplorait que la venue d'Ignazio Cassis au 10^e anniversaire du PLR Vaud soit restée «sans écho dans les médias», accusés de «complicité malsaine» avec les activistes du climat. «Il faudra s'en souvenir lors des débats sur l'indépendance de la presse, les contributions aux médias et les services publics, ou encore le registre des intérêts des journalistes», concluait Marc-Olivier Buffat.

Parmi ces «contributions aux médias», il y a l'aide postale fédérale. C'est la plus ancienne des formes d'aide. Depuis sa création en 1849, La Poste Suisse a l'obligation de distribuer les journaux à tarifs réduits. Aujourd'hui, cette aide prend la forme d'un rabais sur le tarif postal, financé par la Confédération. Elle couvre aussi bien des journaux grand public que des titres de la presse associative, y compris des journaux de partis... dont «Tribune». Ainsi, cette publication, en 2021, a eu droit à un rabais postal de 20'250 francs, indique l'Office fédéral de la communication. La Confédération paie 18 centimes par exemplaire à La Poste. C'est

le tarif appliqué à la presse associative.

PLR pas unanime

Pour faire court, le PLR Vaud tape sur l'aide à la presse mais en bénéficie. Florence Bettschart-Narbel, présidente du parti depuis décembre, nuance ce constat, car les membres ne sont pas unanimes. «Nous avons voté l'aide à la presse cantonale, tout en posant des questions légitimes sur ses modalités, explique-t-elle. Notre idée est de soutenir la diversité. L'aide postale fédérale y contribue aussi.»

«Nous avons voté l'aide à la presse cantonale, tout en posant des questions légitimes sur ses modalités. Notre idée est de soutenir la diversité. L'aide postale fédérale y contribue aussi.»



Florence Bettschart-Narbel, présidente du PLR Vaud

«Tribune» fait 169'000 francs de revenus et 86'000 francs de charges, en moyenne annuelle 2019-2021. La présidente précise qu'il faut y ajouter 55'000 francs de salaires. Après des années bénéficiaires, il y aura une «grosse perte» aux comptes 2022, assure-t-elle.

Et les autres journaux des partis vaudois en 2021? Leurs tirages sont moins importants. «Fil Rouge», du Parti socialiste, a bénéficié d'un rabais postal de 4300 francs. Pour «SolidaritéS», du parti du même nom, diffusé aussi dans les autres cantons romands, c'étaient 5600 francs. Les Verts n'ont pas de média imprimé. Enfin, l'UDC n'a pas demandé d'aide pour son «Pays Vaudois».

Jérôme Cachin

Les Vaudois n'ont pas toujours fêté leur indépendance le 24 janvier

Date anniversaire
Dans sa séance du 11 mai 1897, le Grand Conseil décide de remplacer le 14 avril comme date de fête du canton.

La 14 avril 1803, un peu plus de cinq ans après que les habitants du Pays de Vaud ont orné leur chapeau d'une cocarde verte, symbole de leur indépendance vis-à-vis de Berne, les 179 membres du premier Grand Conseil vaudois se réunissent pour la première fois. Ce jour-là, les nouvelles autorités cantonales installées à la cathédrale de Lausanne au cours d'une cérémonie «de sorte» enregistrent l'Acte de médiation et la première Constitution.

Un peu plus tard, quand on demande à ces messieurs (le langage inclusif n'est alors pas de rigueur) quel jour on devrait fêter le 1^{er} anniversaire de l'indépendance vaudoise, il leur paraît bien naturel de choisir cette date-là. C'est bien le 14 avril 1803 que Vaud est né en



Le 24 janvier 1898, devant la maison Morin où fut hissé le premier drapeau vaudois un siècle plus tôt, le syndic de Lausanne Louis Gagnaux y va de son discours.

tant qu'État souverain. En 1804, une loi prescrit donc que l'on fêterait chaque 14 avril. Et il en est fait ainsi.

Jusqu'en 1897. Cette fin de XIX^e siècle est propice aux célébrations (on s'approprie à élever la statue de Davel au pied du château), et le député libéral vaudois Edouard Secrétan se dit en substance que, sacré nom d'une pipe, il s'agirait de ne pas oublier le 24 janvier 1798! Jour où «des très nobles, très magnifiques et très puissants baillis bernois nous ont quittés, et que, sous la forme de l'éphémère République helvétique, le peuple vaudois a disposé pour la première fois lui-même de ses destinées», comme le résuma Albert Bonnard, rédacteur à la «Gazette de Lausanne».

Au son du canon

Car si, depuis 1804, le 14 avril a été fêté avec entrain pendant une dizaine d'années, ensuite «l'indifférence est venue», écrit le même Bonnard. En 1897, on tire bien encore 22 coups de canon depuis les

hauts de Lausanne, mais de nombreux habitants se demandent ce qui se passe...

Il est donc temps qu'une «grande manifestation patriotique» rassemble les Vaudois! Secrétan n'a pas de peine à rallier ses collègues autour de son idée: tous les partis sont d'accord. C'est ainsi que dans sa séance du 11 mai 1897, le Grand Conseil vote un décret

Papet gratuit

À l'occasion de la célébration de l'indépendance, GastroVaud distribuera ce mardi, sur le coup de midi, 3000 assiettes de papet vaudois gratuites dans neuf villes du canton (Château-d'Éx, Échallens, Lausanne, Morges, Nyon, Oron, Payerne, Vevey et Yverdon). Cette Journée du papet, lancée en 2017 et organisée sur le principe des premiers arrivés, premiers servis, fait son retour après deux années de pause en raison du Covid-19. **ATS**

chargeant le Conseil d'État de célébrer «dans tout le canton, une fête commémorative du 24 janvier 1798, date de la constitution de l'Assemblée nationale provisoire du Pays de Vaud et de l'avènement de notre patrie à l'indépendance et à la liberté». Une journée qui doit commencer, au lever du soleil, «dans toutes les communes, par le son des cloches». La capitale vaudoise, elle, est chargée d'assurer, à l'aube, «une salve d'artillerie de cent coups de canon» au Signal.

C'est ainsi que, le 24 janvier 1898, les Vaudois réunis autour des «arbres de la liberté» fêtent de manière fervente ce jubilé, déclaré jour férié bien entendu. À Lausanne, on estime que 5000 personnes participent à la cérémonie officielle à la cathédrale, et 6300 au cortège qui, de la place de la Riponne, s'étire jusqu'à Beaulieu, où la foule entonne le «Cantique suisse» d'une seule voix émue. Loin des «fondus patriotiques» et autres distributions de papet contemporaines.

Gilles Simond